

VILLE DE  
NEUCHÂTEL

COPIE



## SECTION DE L'URBANISME

### SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Fbg du Lac 3  
2000 Neuchâtel  
Tél. 032.717.76.60  
Fax 032.717.76.69

Monsieur  
Philippe Rufener  
Architecte et construction  
Ste-Hélène 11  
2000 Neuchâtel

Neuchâtel, le 18 octobre 2005  
ST-nj

### Quartier de Ste-Hélène

Monsieur,

Comme convenu lors de notre entretien du 4 octobre dernier, nous vous transmettons notre position, ainsi que les documents suivants relatifs à votre étude succincte d'évaluation des possibilités de desserte de secteur de Ste-Hélène :

- Plan
- Coupes A-A, B-B, C-C et D-D.

En effet, vous nous avez sollicité pour évaluer la pertinence du plan d'alignement en vigueur sur ce secteur, ainsi que le cas échéant la possibilité de modification de celui-ci.

L'étude succincte effectuée débouche sur les conclusions suivantes :

- Le plan d'alignement en vigueur touche 8 parcelles. Il permet la réalisation d'une desserte en prolongement de la rue Louis-Bourguet jusqu'à la rue de Ste-Hélène.
- Le potentiel de développement du quartier concerne également les parcelles de la rue de l'Orée.  
Au total, en considérant la démolition de constructions de minime importance, la construction de 7 bâtiments est envisageable. La réalisation des accès, ainsi que l'aménagement des places de stationnement y relatives est une condition à la faisabilité de ce développement.
- A l'intérieur des alignements prévus, le projet de desserte pourra limiter l'emprise des terrains au strict nécessaire. La largeur de la chaussée (environ 5 m.), sa position exacte en plan et en coupe, ainsi que les aménagements de ses abords (stationnement, arborisation, raccords et accès aux parcelles) seront déterminés ultérieurement.